

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Numéro de la demande : C-31555-2026-038734

Section : TJ

Division : 08FC

Date de la demande : 18 juin 2026

Monsieur ANDRE LABORIE

2 RUE DE LA FORGE

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

DECISION D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Vu la loi N° 91-647 du 10 juillet 1991 et le décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020,

Vu la loi N° 98-1163 du 18 décembre 1998,

Vu l'empêchement du président du bureau d'aide juridictionnelle,

Le vice-président, statuant le 18 juin 2026 sur la demande présentée le 18 juin 2026 par :

Monsieur ANDRE LABORIE

2 RUE DE LA FORGE - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Courriel : laboriandr@yahoo.fr - Téléphone : 06 50 51 75 39

Afin d'obtenir l'aide juridictionnelle contre :

GUILLAUME REVENU

2 RUE DE LA FORGE - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Madame MATHILDE HACOUT

2 RUE DE LA FORGE - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

dans la procédure suivante : Référés (hors baux d'habitation) (233), pour être assisté d'un auxiliaire de justice et/ou d'un officier ministériel.

Le Bureau d'aide juridictionnelle après en avoir délibéré, prend en considération les éléments suivants :

Monsieur LABORIE souhaite poursuivre une action en expulsion à l'encontre de M. REVENU et Mme HACOUT, affirmant que ceux-ci occupent ce qui fût sa propriété jusqu'en 2006.

Sa demande d'aide juridictionnelle formée à cet effet succède à plusieurs dizaines d'autres ayant in fine le même objet, à savoir l'expulsion des propriétaires.

Son action est manifestement irrecevable dans la mesure où la vente est passée en force de chose jugée.

Il apparaît que sa demande est donc irrecevable et dénuée de fondement au sens de l'article 7 de la loi du 10 juillet 1991.

CONSTATE :

Que le demandeur ne remplit pas les conditions d'admission au bénéfice de l'aide juridictionnelle.

EN CONSÉQUENCE :

Rejette la demande d'aide juridictionnelle.

LE VICE-PRÉSIDENT

Signé

électroniquement :

COMINO Fabrice



Reçue par M. A. J.
le 27 juillet 2026
après plusieurs Réclamations.

Cour d'Appel de Toulouse
TRIBUNAL JUDICIAIRE
BUREAU AIDE JURIDICTIONNELLE
2 ALLEES JULES GUESDE - BP 7015
31068 TOULOUSE CEDEX 7

173

RECOMMANDE

R1 AR

TOULOUSE
31

22-06-26

849 LI 433201
3F8D 313170

€ R.F.
007,42
LA POSTE
HZ 105994



AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDEE

Contre-remboursement

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire

ou du mandataire
(préciser le NOM)

Dossier n°
C-31555-2026-038734

Audience du
18 juin 2026

LG

Reference

La Poste agreement n° C201
181V17 TCM 33N 0728N 07/25

2C 189 602 7244 3



Monsieur ANDRE LABORIE
2 RUE DE LA FORGE
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Tribunal judiciaire de Toulouse
Bureau d'Aide Juridictionnelle
TJ
2 Allée Jules Guesde BP 7015
31000 Toulouse

RETOUR À :

LE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER EN
POINTILLES.



Restitution de l'information à l'expéditeur
La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.
Celui-ci vous est cependant retourné pour la raison suivante :
La Poste has made every effort to deliver this item.
However, we are returning it for the following reason :

Défaut d'accès ou d'adressage
Address illegible / inaccessible ☐

Destinataire inconnu à l'adresse
Addressee unknown at marked address ☐

Pli refusé par le destinataire
Delivery refused by addressee ☐

Pli avisé et non réclamé
Unclaimed recorded delivery ☒



RE LABORIE
2 RUE DE LA FORGE
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

2C 189 602 7244 3



1-08